

## NOTE DE LECTURE

---

*La Maison-Dieu*, 213, 1998/1, 137-143

*Pontificale Romanum. Editio princeps (1595-1596)* a cura di Manlio Sodi – Achille Maria Triacca. Libreria Editrice Vaticana, Città del Vaticano, 1997.

Les livres liturgiques, dont la révision et la publication avaient été remises au pape par le concile de Trente, constituent un ensemble, échelonné sur presque cinquante ans (1568-1614), de grande importance à plus d'un titre : ils marquent le passage d'une liturgie codifiée par la coutume à une liturgie déterminée et promulguée par l'autorité du souverain pontife ; ils sont l'aboutissement d'une réforme liturgique conduite au sommet et étendue à presque tout le monde catholique latin, facilitée d'ailleurs grandement par l'imprimerie ; ils vont donner à la liturgie posttridentine une forme considérée comme immuable, en dépit de glissements successifs, dont on ne voudra pas voir qu'ils la déséquilibraient ; ils vont forger peu à peu, aidés en cela par la Congrégation des Rites, créée en 1588, une mentalité rubriciste et centralisatrice, selon laquelle tout dans la liturgie doit être codifié dans les plus petits détails et soumis exclusivement à la direction du Saint-Siège. Le

concile Vatican II a mis fin à cette longue période en décidant une restauration générale de la liturgie romaine et, pour ce faire, une révision de tous les livres liturgiques. Progressivement à partir de 1968, les livres liturgiques issus de la réforme tridentine ont, dans leur dernier état, cédé la place aux livres issus de la réforme vaticane. Les premiers, devenus sans utilité, achevaient, pour le mieux, leur existence dans des rayons de bibliothèque et, au pire, dans la poussière d'une arrière-sacristie ou une décharge publique.

Ils n'ont cependant pas perdu leur intérêt ; ils constituent un jalon important dans l'histoire des livres liturgiques et dans l'histoire de la liturgie romaine elle-même. Aussi faut-il saluer l'initiative de deux professeurs de l'Université pontificale salésienne de Rome, M. Sodi et A. Triacca, de publier de nouveau l'édition *princeps* des livres liturgiques posttridentins, non plus pour l'usage liturgique mais pour l'étude. Édition *princeps*, comme il est normal, si l'on veut connaître l'état des livres, tels qu'ils ont été promulgués pour la première fois, mais de plus édition par reproduction anastatique, qui permet, moyennant une réduction du format original, d'avoir accès non seulement au texte, mais à sa présentation, à sa typographie avec ses erreurs parfois, à l'illustration. L'ensemble constituera une collection de six livres sous le titre général *Monumenta Liturgica Concilii Tridentini*, titre plus commode qu'exact, puisque le concile de Trente n'a promulgué aucun livre.

Le premier volume de la collection – non le premier livre paru après Trente, mais le quatrième – est le *Pontificale Romanum*, publié à Rome en 1595 avec une Constitution apostolique datée du 10 février 1596 : première surprise. Les éditeurs de 1997 ont fait précéder la reproduction de cette édition première d'une introduction de 18 pages, où ils donnent les motifs de la collection, rappelant l'importance des sources liturgiques, l'importance de la réforme liturgique posttridentine, l'intérêt de l'édition

*princeps* du Pontifical<sup>1</sup> et l'évolution du livre jusqu'à l'édition typique de 1961-1962. Le tableau des pages XVII-XXI établit en parallèle les chapitres des deux éditions extrêmes, celle de 1595-1596 et celle de 1961-1962. Il aurait gagné en intérêt en relevant les modifications des titres, les suppressions et les additions apportées par les éditions intermédiaires, celle d'Urbain VIII en 1644 et celle de Benoît XIV en 1752, dont on aurait aimé voir reproduites les pages initiales, ainsi que le décret de la Congrégation des Rites pour la nouvelle édition typique de 1962. Il est vrai que cela n'entre pas directement dans le cadre de la collection.

Les éditeurs ont soin aussi d'attirer l'attention sur les 157 gravures de l'édition de 1595. Ces gravures qui ponctuent le déroulement des divers rites, depuis la Confirmation jusqu'à un rite tombé en désuétude, comme le scrutin préalable à l'ordination épiscopale, sont une source d'informations sur les vêtements liturgiques du XVI<sup>e</sup> siècle, les tenues et armes des soldats, les équipages de voyage des prélats, la disposition de l'autel, tantôt accolé au mur, tantôt nettement isolé...

Le livre s'ouvre par un frontispice en forme de porte monumentale ornée des armes de Clément VIII. Viennent ensuite la Constitution apostolique et le bref accordant les droits d'impression à Leonardo Parasolio et ses associés, puis l'index. La pagination est double : celle de l'*editio princeps*, qui commence après l'index et n'est pas exempte d'erreurs (relevées dans l'Introduction, p. XXIII) et celle des éditeurs actuels, qui part de la page du titre et se prolonge jusqu'aux appendices, d'où un décalage constant, qui n'est guère gênant, car à cette double pagination les éditeurs de 1997 ont eu soin d'ajouter en marge des pages une

1. Il n'aurait pas été superflu de signaler, en complément de la note 31, l'étude de M. DYKMANS, *Le Pontifical romain révisé au XVI<sup>e</sup> siècle* (Studi e testi, 311), Biblioteca Apostolica Vaticana, 1985.

numérotation continue tant des rubriques que des textes même (1 600 numéros). Les *incipit* des oraisons, préfaces, antiennes, etc. sont repris selon la catégorie des pièces dans leur ordre alphabétique à la fin de l'ouvrage. L'intérêt de retrouver facilement une pièce entraîne cependant des conséquences imprévues : ainsi la prière d'ordination presbytérale (n. 112) commence par le *Vere dignum*, mais le dialogue initial est sous le n. 111, qui désigne la prière précédente : *Exaudi nos* ; parfois une série de versets a son numéro (n. 238), parfois elle est rattachée à un ensemble plus vaste (le n. 263, par exemple, recouvre l'*incipit* du *Te Deum*, une longue rubrique et une série de versets).

Les éditeurs ont relevé (p. XXII-XXIII) diverses erreurs typographiques : lettres oubliées ou interverties, mots mal coupés ou tachés d'encre, erreurs de pagination, erreurs dans la « réclame » en bas de page. On pourrait relever aussi des titres courants erronés (p. 199 de l'original). Des habitudes de l'écriture manuscrite se sont maintenues, comme le ~ pour remplacer un *m* ou un *n* ; un *-q.* ou *-q* ; à la place de *- que*. La disposition des pièces de chant est révélatrice de l'état de la mélodie grégorienne à l'époque de Palestrina. En dépit de la réduction du format (de 70 % environ), chaque page du Pontifical est un plaisir pour l'œil.

Ici cependant deux remarques s'imposent, et un souhait. D'abord, dans l'original, la mise en page s'éclairait par l'alternance du rouge et du noir, le rouge distinguant les rubriques du texte liturgique et, dans celui-ci, soulignant des initiales. Même si on peut encore constater assez fréquemment, par ex. au n. 79, un décalage entre les initiales (en rouge) et le reste du texte (en noir), la présentation actuelle en une seule couleur ne permet plus de saisir ce jeu d'alternance et assombrit inévitablement la page. La seconde remarque est plus sérieuse. L'économie d'une page blanche (le verso de la page de titre) a entraîné des conséquences en chaîne : les pages impaires se retrouvent à gauche et les paires à droite ; les grandes divisions de l'ouvrage et les principaux chapitres se trouvent commencer à gauche, contrairement à tous les usages ; le chiffre des

pages n'est plus à la marge extérieure, mais à la marge intérieure ; les indications de composition des cahiers (A, Aij, etc.) en bas de page sont en porte-à-faux ; quand le titre courant s'étend sur deux pages, le résultat est cocasse, par ex. : *seu consecratione // De Ecclesia dedicatione* (p. 297-391). Le colophon de la p. 711 devrait aussi figurer après une page blanche, à la p. 712, mais c'est ici sans conséquence. Il reste à souhaiter que les autres volumes de la collection reproduisent même les pages blanches. Ce n'est pas le contenu de l'ouvrage qui est en cause, mais la manière dont l'édition *princeps* se présentait aux yeux du lecteur.

Qu'en est-il ici du contenu ? La première édition imprimée du *Pontificale* en 1485, œuvre commune de A. Piccolomini et de J. Burchard, reprenait le Pontifical de Durand de Mende en élaguant les parties du cérémonial tombées en désuétude, comme l'expulsion des pénitents au Mercredi des Cendres et leur réconciliation le Jeudi Saint, ou les fonctions purement sacerdotales. Le *Pontificale* de 1595-1596 a réintroduit l'expulsion et la réconciliation des pénitents, et l'on sait qu'en certaines cathédrales de France le double rite est resté en usage jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (voir les *Voyages liturgiques* du Sr de Moléon). D'autres rites ne devaient plus être conservés qu'à l'état de souvenir d'un autre temps, comme l'imposition de la croix aux croisés, la bénédiction d'une épée, l'*Ordo* de la dégradation des ordres. Un rite est même décrit comme étant autrefois en usage : c'est le *De scrutinio serotino, quo antiqui utebantur antequam Electus in Episcopum consecraretur*. Malgré cet aspect conservateur, le *Pontifical* de 1595-6 n'a pas maintenu ce qui revient au Cérémonial, que ce soit à l'usage du pape ou à l'usage des évêques : vêpres pontificales, messe avec assistance pontificale, ministres assistants, usage de la crosse et la mitre... Cette partie rubricale trouverait place dans un autre ouvrage, le *Caeremoniale*, promulgué en 1600, et dont la reproduction est prévue dans la même collection.

L'exemplaire reproduit dans l'édition de 1997 contient une addition manuscrite dans les Litanies des Saints : l'in-

vocation à saint Joseph, décidée, en 1729, par Benoît XIII. Cela implique un long usage de ce livre, en dépit de la nouvelle édition d'Urbain VIII en 1644.

On trouvera, en appendice, l'index des formules diverses de textes, suivant leur genre : évangiles, psaumes et cantiques, hymnes et répons, antiennes, formules eucologiques, de loin la catégorie la plus nombreuse, et litanies. Une catégorisation de ce genre, intéressante, aurait mérité plus de rigueur pour être vraiment utile. Les psaumes sont indiqués selon la numérotation hébraïque, celle de la Vulgate et du Pontifical vient ensuite entre parenthèses : l'inverse aurait été plus conforme à l'usage liturgique. Hymnes et répons forment une même section. Il aurait été plus clair de mettre les hymnes à part : on en compte trois, car *Ut novetur* (1296) n'est qu'une partie de *O Redemptor* (1184) ; mais on trouve, dans cette section, des textes qui ne sont ni hymnes ni répons : *Adiutorium* (407) est une prière litanique, de même que *Iniquitates* (1139) ; *Benedictus* (445), partie du Ps 143, devrait figurer parmi les psaumes ; le verset *Deus, in adiutorium* (1283) n'a que faire dans cette section, mais il faut ajouter à la liste *Plateae tuae* (p. 383 sans numéro distinct) et *Veni, Electa mea* (332). Dans la série « Antiennes », on signale un double *Alleluia* (1015) qui est la conclusion de l'antienne *Sub tuum* au temps pascal, un verset d'*Alleluia. Veni, Sancte Spiritus* (687...), un verset de psaume non chanté, *Ecce, sic benedicetur* (9), une prière : *Spiritus sanctus* (2), un verset : *Suscipe me* (317, auquel il faut joindre 207). Mais on ne signale pas *Suscepimus* (208), et l'incipit *Venite, venite, venite, filii* ne doit renvoyer qu'au n. 1131, l'incipit du n. 315 étant *Venite, et nunc sequimur*.

Le terme « *Eucologia* » englobe oraisons et préfaces, mais aussi présentations, monitions, déclarations, bénédictions, acclamations, formules d'engagement ou d'imposition ou de porrection, et même des parcelles des Litanies des Saints <sup>2</sup>.

2. P. 726, les incipit *OSD Fons lucis* à *OSD Parce paenitentibus* sont donnés deux fois.

Pour les 16 préfaces signalées, on devrait trouver après *Vere dignum* les premiers mots qui suivent la phrase de protocole : ce n'est pas toujours le cas. Qui penserait que *Deus, qui Moysen* (160) désigne la préface de l'ordination épiscopale, que l'on devrait trouver à *Honor omnium dignitatum*, et que celle de l'ordination diaconale *Honorum dator* est à chercher à *Qui in te manens* (97), alors que celle de l'ordination presbytérale est bien signalée à *Honorum auctor* (112) ? On doit substituer de même l'incipit *Castorum corporum* à *Qui humanam substantiam* (331), *Et clemens, cuius nec initium* à *Qui quantus es* (814), *Cuius sanctum, ac terribile nomen* à *Qui in figuram* (1003) et *(Deus) inaestimabilis, Deus ineffabilis* à *Qui Moysi famulo tuo* (1037).

La dernière série « Litanie » offre neuf formules disparates : le *Libera me* (1476) a sa place dans les répons, comme le n. 1551 ; le mot *Kyrie eleison* renvoie une fois aux Litanies des Saints (79), sans que soient signalés les autres endroits où elles sont prévues (94, 109, 156, 237, 371, 416, 528, 724, 909, 947, 970), mais le *Kyrie* peut être aussi bien une acclamation (608, non relevé) ou la triple invocation qui précède le *Pater*, suivi lui-même d'une série de versets ; or ce groupement est parfois reconnu (1151, 1378, 1392, 1433, 1467, 1478, 1483), parfois éclaté en deux *incipit* (1525 et 1527, 1532 et 1534, 1539 et 1541, 1546 et 1548, 1553 et 1555), et l'on cherche en vain d'autres séries de versets semblables (2, 7, 212, 238, 263, 268, 284, etc.).

Il est regrettable que cet appendice ne puisse rendre les services que l'on pouvait espérer, mais ce sont là critiques mineures : elles n'enlèvent rien à l'intérêt d'avoir entre les mains le Pontifical de Clément VIII, qui a tant marqué les grands gestes liturgiques présidés par l'évêque, ce livre vieux de quatre siècles, comme s'il datait (presque) d'hier.

Jean EVENOU.